

PV n° 44 du 29 mai 2018

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DES JEUNES

OBLIGATION DES CLUBS :

Clubs non en règle avec l'article 89 des Règlements des Championnats de la LMPF concernant les équipes de Jeunes.

BOISSIERES : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

CAZILLAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

COMIAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

CAPDENAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

DEGAGNAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LAPOPIE : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

ELVL : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LABATHUDE : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LIVERNON : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

MAUROUX : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

PAYRIGNAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

TEYSSIEU : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

THEDIRAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

FRAYSSINET : (manque 1 équipe de Foot d'Animation)

INFORMATIONS :

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS – SAMEDI 9 JUIN 2018 A LABASTIDE MURAT

Matinée réservée aux U7 (10 h 30 – 12 h 30) :

Rendez-vous des équipes à 10 heures – Les rencontres sont à 5 contre 5.

Après-midi pour les U9 (14 h 30 à 17 h 30) :

Rendez-vous des équipes à 14 heures.

Alternances des rencontres 5 contre 5 et ateliers du programme Educatif Fédéral animés par des clubs et membres du District.

- Par FIGEAC QUERCY FOOT : « Je suis d'attaque avec mon sac ».
- Par ELAN MARIVALOIS : « Identifier la nature des déchets » et « Garder la ligne d'eau »
- Par AV FOOT 46 NORD : « Différents mais pas différents »
- Par LALBENQUE/FONTANES : « Titre non précisé »
- Par District : CECIFOOT ; Montrer patte blanche ; Poster Fair-Play ; Je me teste sur l'arbitrage ; La ronde de l'arbitrage ; La Théorie au service du jeu.

PLATEAU U7 :

Le plateau prévu à Pradines le 2 juin prochain est ANNULÉ.

FINALES DE COUPES U17 ET U15 SPORT 2000 :

Elles se joueront à Biars sur Cère **SAMEDI 2 JUIN 2018** :

A 14 heures (U15) : MONTCABRIER 1 – CAZALS 1

A 16 heures (U17) : ELAN MARIVALOIS 1 – PSV D'OLT 1

IMPORTANT : chaque club devra amener sa tablette.

COMMISSION DES FINANCES

OBLIGATION DES CLUBS :

Clubs non en règle avec l'article 89 des Règlements des Championnats de la LMPF concernant les équipes de Jeunes –

Amende de 100 euros :

BOISSIERES : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

CAZILLAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

COMIAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

CAPDENAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

DEGAGNAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LAPOPIE : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LAMAGDELAINÉ : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LABATHUDE : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

LIVERNON : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

MAUROUX : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

PAYRIGNAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

TEYSSIEU : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

THEDIRAC : (manque 1 équipe de jeunes + 1 équipe de Foot d'Animation)

Amende de 50 euros :

FRAYSSINET : (manque 1 équipe de Foot d'Animation)

COMMISSION DES COUPES

COUPE D'OCCITANIE ET COUPE DE FRANCE – SAISON 2018/2019 :

Nous vous informons que la Fédération a renouvelé la poule OCCITANIE de COUPE DE FRANCE SENIORS / saison 2018 – 2019

De ce fait nous avons pré-engagé sur FOOTCLUBS sur **la SAISON 2018 – 2019** tous les clubs engagés de la saison 2017 - 2018.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir confirmer ou infirmer votre engagement sur FOOTCLUBS à savoir, conformément à l'article Section 3 - des obligations de clubs du Règlement des Championnats Régionaux Secteur Midi Pyrénées :

« *Section 3 – Coupe d'Occitanie - Coupe de France.*

Article 97.

.....

2). Les clubs disputant les championnats régionaux seniors sont tenus d'engager, en Coupe de France, leur équipe hiérarchiquement la plus élevée dans le championnat.

3). Les clubs disputant les championnats départementaux seniors sont tenus d'engager, en Coupe de France, leur équipe hiérarchiquement la plus élevée, si elle évolue en Excellence (D1).

- Date limite d'inscription.....**15.06.2018 (dernier délai)**
- Droit d'engagement..... **52 euros**

Pour RAPPEL à l'ENGAGEMENT via FOOTCLUBS

1. CHANGER la saison « 2018-2019 »
2. Dans menu
 - 1) Choisir « compétition »
 - 2) Engagement (votre équipe est pré-engagée)
 - 3) Donner votre avis « ACCORD ou REFUS » (obligatoire)
 - 4) VALIDER

Si vous constatez que le terrain proposé n'est pas le bon, veuillez cliquer sur pré-engagé, modifier le terrain et valider.

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Les clubs évoluant en Excellence saison 2018/2019 devront obligatoirement engager au moins une
équipe réserve.

INFORMATIONS GENERALES

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier (ci-dessous) signé par les Présidents des District de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère concernant une réunion qui se tiendra le lundi 4 juin 2018 à 19 h, salle des fêtes – 12390 MAYRAN.

Nous demandons et encourageons TOUS LES CLUBS, NOTAMMENT LES CLUBS AYANT DES EQUIPES EN LIGUE, à y participer.

Lors de cette réunion d'information, Monsieur Jean Marc SENTEIN, membre du Conseil de Ligue, vous fera la présentation des futurs championnats Jeunes et un rappel sur les compétitions Seniors et 2018/2019.

Monsieur Guy GLARIA, candidat à la Présidence de LIGUE DE Football d'Occitanie sera également présent.

Comptant sur votre présence,

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos sincères salutations sportives.

Serge MARTIN,
Président du District du Lot de Football.



Le Monastère, le 22/05/2018

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur,

La saison prochaine va s'inscrire dans la phase active de l'harmonisation de la nouvelle Ligue Occitanie. Dans ce but, j'ai le plaisir de vous convier à participer à une réunion d'information, en présence de représentants du Conseil de Ligue, ainsi que de Guy GLARIA, candidat à la Présidence de la Ligue de Football d'Occitanie, le :

LUNDI 4 JUIN 2018 à 19 h 00

Salle des Fêtes – 12390 MAYRAN

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rappel sur les compétitions SENIORS de Ligue (saison 2018/2019)
- Projet des Compétitions JEUNES de Ligue (année de transition 2018/2019 et application en 2019/2020), soumis au vote lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 22 juin 2018.
- Les Divers Tarifs saison 2018/2019 de la Ligue.
- Informations et questions diverses

A cette occasion les clubs de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère sont encouragés à participer à ce moment d'échanges sur les orientations futures de notre Football, et préparer avec succès la prochaine saison.

Dans un souci d'organisation, je vous invite à confirmer votre présence en renvoyant par mail à developpement@aveyron.fff.fr

Dans l'attente de se rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour les Présidents du District du Lot et de la Lozère,

Le Président du District Aveyron Football

Arnaud DELPAL



DISTRICT AVEYRON FOOTBALL



FUTSAL SENIORS 2018/2019 :

Le District du Lot crée pour la saison 2018/2019 un championnat futsal ouvert aux licenciés « Joueur Libre ».

Les clubs souhaitant engager une ou plusieurs équipes futsal ont la possibilité de le faire dans foot club avant le 15/09/2018.

Ces équipes se rencontreront sous forme de championnat durant la semaine (du lundi au jeudi soir) et pourront évoluer le dimanche avec leur équipe en foot à 11.

Les clubs ne disposant pas de gymnase pourront participer à ce championnat et disputeront les rencontres sur un terrain neutre ou chez l'adversaire.

Inscription gratuite, ballon de futsal offert à chaque équipe.

Arbitrage officiel à la charge du District.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS :



**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DE FOOTBALL DU LOT SE TIENDRA A TOUR DE FAURE, SALLE DES FETES, LE VENDREDI 8 JUIN 2018 A 19 H 30.
(ACCUEIL DES CLUBS : 19 H)**



POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS

**DU VENDREDI 8 JUIN 2018 à 19 h 30
à TOUR DE FAURE, salle des fêtes.**

Numéro affiliation du club :

Le bureau du club de :

Donne pouvoir à M. (ou Mme).....

Numéro de licence

Pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des clubs.

Signature du Président

Cachet du Club

Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations. »

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DES CLUBS

Elle se tiendra le vendredi 8 juin 2018

à 19 h 30 à TOUR DE FAURE

(Salle des fêtes)

Appel des clubs : 19 h

Il est impératif de respecter les horaires.

Buffet froid :

Dans la limite de 2 dirigeants par club.

1 offert par le District +1 offert par les Etablissements SABUT de Capdenac le Haut.

(Possibilité de repas supplémentaires payants 12€, joindre le chèque à l'inscription, à l'ordre du District).

Réponse à retourner avant le mardi 5 juin 2018 délai de rigueur.

Le club de :

Inscrit les personnes suivantes :

gratuit :

payant :

.....

Fait à Le Cachet du club

Signature du Président (ou secrétaire)



VALIDEE PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 24/05/2018 :

ANNEXE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES (ANNEE 2018/19)

A) COTISATIONS - ABONNEMENTS – ENGAGEMENTS – GESTION – INDEMNITES FORFAITAIRES

COTISATION :

Cotisation annuelle District Lot Football 250,00 €

ENGAGEMENTS :

Clubs Libres

D1 150,00 €

D2 140,00 €

D3 130,00 €

D4 120,00 €

Clubs engageant 3 ou 4 équipes séniors hommes en championnat district (forfait) 350,00€

U19 30,00 €

U17 20,00 €

U15 10,00 €

U13 10,00 €

U11 10,00 €

U9 et U7 gratuit

Futsal (toutes catégories) 50,00 €

Féminines

Séniors 50,00 €

Coupes séniors

BONDOUX 70,00 €

LAVILLE 70,00 €

FEMININES 50,00 €

RESERVES A et B 50,00 €

Coupes jeunes

Coupe U17 30,00 €

Coupe U15 30,00 €

B) FRAIS ET DROITS :

Appel

Appel devant la commission départementale d'appel 130,00 €

Appel devant la commission régionale d'appel 130,00 €

Organisation de rencontre – Tournoi

Demande d'autorisation 25,00 €

Réclamation

Réclamation recevable (Compétitions départementales) 40,00 €

Réclamation non-recevable (Compétitions départementales) 40,00 €

Notification

Frais de notification 6,00 €

Evocation

Frais d'évocation 80,00 €

C) AMENDES :

Règlement des championnats

Renseignement,

Défait de réponse aux renseignements demandés par le secrétariat 35,00 €

Engagement

Dossier d'engagement reçu hors délai 60,00 €

Obligation de refaire un calendrier (au club responsable) + Frais de secrétariat 60,00 €

Retrait d'une équipe régulièrement engagée (après le 15 aout) 100,00 €

Forfait

Forfait d'une équipe sénior championnat :	
1er forfait.....	100,00 €
2ème forfait.....	130,00 €
Forfait Général.....	180,00 €
Forfait au cours des deux dernières journées de championnat.....	350,00 €
Forfait d'une équipe de Jeunes ou Féminines Championnat :	
1er forfait.....	30,00 €
2ème forfait.....	50,00 €
Forfait Général.....	100,00 €
Forfait au cours des deux dernières journées de championnat.....	200,00 €
Forfait équipes à effectifs réduits.....	50,00 €
- <i>Feuille de match</i>	
Non envoi de la feuille de match informatisé par le club recevant (12h maximum après validation Par l'arbitre).....	20,00 €
Non envoi de la feuille de match informatisé par jour de retard (après les 12heures).....	30,00 €
Absence de transmission de la FMI après 72h (+ cumul amendes précédentes).....	50,00 €
Feuille de match irrégulière (manque médecin délégué police technicien nocturne etc...).....	15,00 €
Établissement d'une feuille de match de complaisance (à chaque club).....	100,00 €
Falsification d'une feuille de match (au club responsable).....	250,00 €
Ecrasement de la FMI après validation par l'arbitre (au club responsable).....	200,00€
FMI non utilisée (sans accord du responsable FMI du district).....	50,00 €
- Remise de matches officiels	
Arrêté municipal incomplet ou de complaisance (+perte du match par pénalité).....	50,00 €
- Licence	
Dirigeants, arbitres non licenciés inscrit sur la FMI (ou feuille de match).....	50,00 €
<i>Joueur suspendu</i>	
Joueur suspendu participant à une rencontre ou d'un licencié ne pouvant jouer en catégorie supérieure.....	100,00 €
- <i>Prêt de terrain</i>	
Refus de prêter son terrain sans excuses valables.....	100,00 €
- <i>Dégradation</i>	
Dégradation.....	200,00 €
- <i>Terrain</i>	
Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction).....	20,00 €
- <i>Nocturne</i>	
Demande de nocturne hors délai (si accordé).....	30,00 €
Défaut de drapeau de touche.....	10,00 €
- <i>Report de match</i>	
Demande de report de match hors délai (si accordé).....	30,00 €
- <i>Jour ou horaire d'une rencontre officielle</i>	
Modification sans autorisation de la CDCC.....	30,00 €
- <i>Abandon du terrain</i>	
Équipe abandonnant volontairement le terrain.....	100,00 €
- <i>Équipe de jeunes</i>	
Défaut d'engagement d'équipe de jeunes par équipe manquante.....	50,00 €
- <i>Éducateur</i>	
École de Football sans contrat d'éducateur (U7 à U13) PAR SAISON.....	60,00 €
Absence de contrat d'éducateur (des U15 aux séniors) PAR SAISON.....	100,00 €
Règlement des coupes départementales	
Refus port équipement (dotation partenaire).....	500,00 €
- <i>Ballon</i>	
Défaut de ballon.....	30,00 €
<i>Joueur suspendu</i>	
Joueur suspendu participant à une rencontre.....	100,00 €

Non-respect du protocole	100,00 €
- <i>Forfait</i>	
Forfait en Coupe Senior :	
Tours éliminatoires	60,00 €
Seizième de finale	100,00 €
Huitième de finale	120,00 €
Quart de finale	150,00 €
Demi-finale	200,00 €
Finale	1000,00 €
Forfait en Coupe LOT - Féminine et U15 et U17 -	
Tours éliminatoires	30,00 €
Huitième de finale	50,00 €
Quart de finale	70,00 €
Demi-finale	100,00 €
Finale	500,00 €
Forfait en Futsal – Jeunes et Seniors	
Phase préliminaire	40,00 €
Phase finale	80,00 €
- <i>Déplacement</i>	
Frais de déplacement (Km aller simple)	1,30 €
Règlement des coupes Occitanie senior et de la Coupe de France (Tours district)	
- <i>Joueur suspendu</i>	
Participation d'un joueur suspendu	100,00 €
- <i>Forfaits</i>	
Forfaits	150,00 €
Statut du D.A.F & Règlement Intérieur	
- <i>Assemblée Générale</i>	
Absence aux assemblées générales	100,00 €
Règlement Intérieur – <i>Relevé de compte</i>	
Absence de paiement par lettre de rappel	30,00 €
- <i>Licence Dirigeant</i>	
Dirigeant sans licence	50,00 €
- <i>Dirigeant</i>	
Membre d'un club suspendu occupant des fonctions officielles	100,00 €
- <i>Catégorie d'âge</i>	
Joueur disputant un match officiel dans une catégorie inférieure	50,00 €
- <i>Fraude sur identité</i>	
Aide à la dissimulation ou fraude sur identité	100,00 €
Dissimulation ou fraude sur identité	150,00 à 800,00 €
- <i>Sélection</i>	
Joueur non présent en sélection (sans justificatif)	50,00 €
Refus non motivé d'une sélection	100,00 €
- <i>Sélection</i>	
Participation à une rencontre avant un match de sélection	50,00 €
- <i>Catégorie d'âge, mixité</i>	
Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement - infraction aux règles de mixité	50,00 €
- <i>Participation</i>	
Participation à plus d'une rencontre	100,00 €
- <i>Football sauvage</i>	
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue	100,00 €
- <i>Dirigeant</i>	
Non-respect du nombre minimum de licences « dirigeant » (Par licence manquante)	15,00 €
- <i>Feuille de match</i>	

Feuille de match non conforme	30,00 €
- <i>Changement de club</i>	
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie	20,00 €
- <i>Licence</i>	
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	100,00 €
- <i>Organisation d'une rencontre – Tournoi</i>	
Match contre une équipe non affiliée (Dispositions spécifiques Occitanie).....	30,00 €
Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère	60,00 €
- <i>Avertissement</i>	
Avertissement	15,00 €
- <i>Exclusion</i>	
Exclusion (minimum).....	50,00 €
- <i>Police du terrain</i>	
Police du terrain - Vente de Boissons alcoolisées (minimum)	200,00 €
- <i>Joueur suspendu</i>	
Participation à une rencontre amicale (minimum) amende+ un match de suspension.....	100,00 €
- <i>Absence à une convocation</i>	
Absence à une convocation	50,00 €

Statut de l'arbitrage

Défaut ou insuffisance d'arbitre (par arbitre manquant)

a) Première année d'infraction

D1 D2 D3	200,00 €
D4 féminines +jeunes	100,00 €

b) Les années suivantes

Toutes les amendes sont multipliées par le nombre d'année d'infraction (limité à 4)

Les amendes concernant le statut de l'arbitrage sont appliquées aux clubs en infraction au 31 janvier, régularisation de la situation des clubs est faite au 1 juin.

Frais de candidature à la formation Arbitre Officiel... seniors.....	500, 00 €
Féminines et moins de 16ans	300,00€
300.00 € de caution pour tous les candidats (tes) qui seront remboursés au club par tranche de 100 € par an si l'arbitre est à jour de ses désignations (voir statut arbitrage)	

POUR TOUTES LES DISPOSITIONS FINANCIERES AUTRES LE TARIF LIGUE EST APPLIQUE

**VCEU PROPOSE PAR LE DISTRICT - POUR VOTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE :**

**REGLEMENT EXCLUSION TEMPORAIRE –
SAISON 2017/2018**

Le District du LOT met en application ce règlement sur les championnats départementaux D4 seniors masculins.

Article 1 :

L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Elle n'est pas appelée à remplacer l'avertissement (carton jaune) ou l'exclusion définitive (carton rouge). Elle a un objectif uniquement préventif et éducatif, elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière. Par souci de simplification l'exclusion temporaire ne sera pas mentionnée sur la feuille de match ou FMI.

Article 2 :

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour les motifs suivants :
Conduite inconvenante hors fautes de mains et/ou de pieds
Désapprobation en paroles ou en actes

Article 3 :

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu lié à la faute incriminée. Si le jeu n'est pas arrêté sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu. L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc. L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.

En pratique un carton blanc + un carton blanc = un carton rouge
Un carton blanc + un carton jaune = pas de carton rouge

Article 4 :

Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas dépasser trois (3) dans les compétitions au sein d'une même équipe dans le même temps.

Article 5 :

Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche avec le délégué faisant partie intégrante de l'équipe, il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra le cas échéant être sanctionné comme tel si son attitude pendant son exclusion temporaire le justifie. Les 10 mn d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre).

Article 6 :

Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction à l'exception du gardien de but qui pourra être remplacé par un joueur déjà sur le terrain.

Article 7 :

A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut avec l'autorisation de l'arbitre faire entrer sur le terrain le joueur exclu temporairement ou procéder à son remplacement par un joueur inscrit sur la feuille de match.

Article 8 :

Pour une exclusion temporaire qui n'a pas eu sa durée avant la fin de la première mi-temps le temps d'exclusion non effectué le sera au début de la seconde mi-temps. Si la rencontre se termine alors que la sanction temporaire est en cours l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.
Un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer à la séance de tirs au but.

Article 9 :

Le présent règlement ne s'applique qu'aux joueurs sur le terrain.